



Pré-de-la-Cour 4
Case postale 35
CH-1564 DOMDIDIER

Tél. 026 672 33 33
administration@belmont-broye.ch
www.belmont-broye.ch

RECOMMANDÉ

Service des ponts et chaussées
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Réf. SF/PhB/MK
250902_LR voisins

Domdidier, le 2 septembre 2025

Mise à l'enquête - secteur Domdidier

N° dossier	2025-6-00490-S
Objet	Création d'une fenêtre dans un local de production
Lieu	Route de l'Industrie 19 article № 2583 RF
Requérant	Wago Contact SA, Route de l'Industrie 19, 1564 Domdidier

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATEC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaire voisin intéressé, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

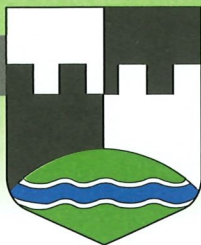
Administrateur technique



Albert Pauchard

Syndic

Annexe : plan de situation



Pré-de-la-Cour 4
Case postale 35
CH-1564 DOMDIDIER

Tél. 026 672 33 33
administration@belmont-broye.ch
www.belmont-broye.ch

RECOMMANDÉ

Service de l'environnement
Domaine de l'eau
Impasse de la Colline 4
1762 Givisiez

Réf. SF/PhB/MK
250902_LR voisins

Domdidier, le 2 septembre 2025

Mise à l'enquête - secteur Domdidier

N° dossier	2025-6-00490-S
Objet	Création d'une fenêtre dans un local de production
Lieu	Route de l'Industrie 19 article № 2583 RF
Requérant	Wago Contact SA, Route de l'Industrie 19, 1564 Domdidier

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que la demande de permis de construire citée en marge a été jugée de peu d'importance par le Conseil communal qui, se référant ainsi à l'article 85 ReLATeC, la soumet à l'enquête simplifiée.

Comme propriétaire voisin intéressé, vous avez la faculté de consulter le dossier complet au bureau communal et de formuler par dépôt d'un mémoire motivé au secrétariat communal vos éventuelles observations ou oppositions dans un délai de 14 jours.

Le délai commence à courir le lendemain du retrait de l'envoi recommandé au guichet de la poste.

Sans nouvelles de votre part, nous admettrons que vous acceptez le projet présenté.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Philippe Barbey

Administrateur technique



Albert Pauchard

Syndic

Annexe : plan de situation